CITÉ DE DORVAL

Procès-verbal d'une séance ordinaire du conseil municipal de la Cité de Dorval tenue à la chapelle de la résidence « Quatre Vents » située au 12, avenue du Dahlia, Dorval, Québec, le 13 juillet 2026, à 19 h.

SONT PRÉSENTS :

Monsieur Marc Doret, maire
Monsieur Pascal Brault, conseiller
Monsieur Joe Bou-Faisal, conseiller
Madame Nicole Duchastel, conseillère
Madame Linda Jun Lu, conseillère
Monsieur Paul Trudeau, conseiller
Monsieur Christopher von Roretz, conseiller

ÉGALEMENT PRÉSENTS :

Monsieur Eric de la Sablonnière, directeur général adjoint et directeur des services administratifs
Madame Nathalie Hadida, greffière et directrice des affaires juridiques
Me Louiza Sadoun, greffière adjointe

---

1. OUVERTURE

CM2607 338
1.1 Ouverture de la séance

SUR PROPOSITION DU CONSEILLER CHRISTOPHER VON RORETZ
APPUYÉE PAR LA CONSEILLÈRE NICOLE DUCHASTEL

IL EST RÉSOLU :

D'OUVRIR la séance du 13 juillet 2026.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CM2607 339
1.2 Minute de silence et reconnaissance du territoire

CM2607 340
1.3 Adoption de l'ordre du jour

SUR PROPOSITION DU CONSEILLER CHRISTOPHER VON RORETZ
APPUYÉE PAR LA CONSEILLÈRE NICOLE DUCHASTEL

IL EST RÉSOLU :

D'ADOPTER l'ordre du jour de la séance du 13 juillet 2026 avec l'ajout des points suivants :

- 4.5. Étude sur la circulation
- 7.1. Sécurisation des abords des écoles

- 7.2. Programme d'accompagnement Écohabitation

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CM2607 341
1.4 Mot du maire

CM2607 342
1.5 Période de questions et réceptions des requêtes

Nom	Prénom	Sujet
Ladouceur-Le Jour	Stella	• Stationnement de rue • Vandalisme 5e avenue • Ajout de deux véhicules de patrouille aux effectifs de la Sécurité publique
Sanchez	Jorge	• Attribution des contrats pour les travaux de mitigation des risques d'inondation
Hebert	Michelle	• Travaux sur le réseau de gestion des eaux pluviales
Mustafa	Sallly	• Capacité du réseau de gestion des eaux pluviales au coin des avenues Martin et Carson
O'Neill	Sean	• Impact des infrastructures des villes voisines sur le réseau pluvial de Dorval • Entente intermunicipale sur la gestion des eaux pluviales • Consultations publiques sur les plans de gestion des eaux pluviales • Études sur les bassins de rétention
Juras	Danny	• Hauteur et entretien d'une haie publique au parc Walters
Tsakalos	Helen	• Imposition d'une taxe spéciale pour financer les travaux sur le réseau de gestion des eaux pluviales • Réduction des superficies de pavés unis permises sur les propriétés privées
Bouthier	Roger	• Collecte des branches • Consultation publique sur les enjeux de stationnement • Nettoyage des rues
Brouillard	Denis	• Chantier de construction de North American Development Group (NADG) • Projet BIXI
Cognyl-Fournier	Bruno	• Réglementation municipale sur le bruit
Primeau	Henri	• Augmentation de la capacité de l'égout pluvial du ruisseau Smith
Laflèche	Monique	• Réglementation municipale sur les haies
Plante	Michel	• Gestion de la poussière occasionnée par les travaux de construction sur l'avenue Roy
Xu	Simon	• Réglementation municipale sur les Airbnb
Cournoyer	Rachelle	• Acquisition du terrain de la Marina Pointe-Picard
Gauthier	Diane	• Collecte de résidus encombrants
Mammone	Mario	• Recommendation de lecture du livre Death and life of American Cities

Geller	Mort	• Date d'installation des abris d'hiver pour automobiles
Pellicier	Fernando	• Entretien paysager du bord de l'eau
Ma	Guobin	• Ajout de lignes de pickleball aux terrains de tennis municipaux
Jones	Vicky	• Actions de la sécurité publique de Dorval pour l'amélioration de la sécurité
Nizzola	Mike	• Audit de performance de la Commission municipale du Québec sur le code d'éthique et de déontologie
Nizzola	Maria	• Inondations récentes et augmentation des espaces verts
Nizzola	Giuseppe	• Approbation des procès-verbaux des séances du conseil
Liao	Yue Ying	• Ajout de lignes de pickleball aux terrains de tennis municipaux
Nizzola	Grace	• Gestion des eaux pluviales
Glawdecki	Teresa	• Réglementation municipale sur l'emplacement des réservoirs de propane sur les propriétés privées
Laliberté	Carole	• Inondations des propriétés sur l'avenue Élie-De Bellefeuille

La période de questions est prolongée à deux reprises :

1. Proposé par la conseillère Nicole Duchastel et appuyé par le conseiller Christopher von Roretz;
2. Proposé par le conseiller Christopher von Roretz et appuyé par la conseillère Nicole Duchastel.

---

2. APPROBATION ET DÉPÔT DE DOCUMENTS

CM2607 343
2.1 Approbation du procès-verbal de la séance tenue le 15 juin 2026

ATTENDU QUE le procès-verbal de la séance du 15 juin 2026 a été remis à chaque membre du conseil conformément aux dispositions de l'article 333 de la *Loi sur les cités et villes*;

SUR PROPOSITION DU CONSEILLER CHRISTOPHER VON RORETZ
APPUYÉE PAR LA CONSEILLÈRE NICOLE DUCHASTEL

IL EST RÉSOLU :

D'APPROUVER le procès-verbal de la séance du 15 juin 2026 tel que rédigé.

La proposition est mise au vote :

En faveur :
Madame Nicole Duchastel, conseillère
Monsieur Paul Trudeau, conseiller
Monsieur Christopher von Roretz, conseiller

Contre :
Monsieur Pascal Brault, conseiller
Madame Linda Jun Lu, conseillère

ADOPTÉE À LA MAJORITÉ

CM2607 344
2.2 Dépôt des rapports de décisions déléguées

La conseillère Nicole Duchastel donne acte du dépôt du compte-rendu du directeur général sur les actes posés pour la période du 2 juin au 1er juillet 2026 en vertu des pouvoirs qui lui sont délégués par le *Règlement de délégation de pouvoirs* en vigueur.

---

3. RÈGLEMENTATION

CM2607 345
3.1 Avis de motion - Règlement RCM-111-1 amendant le Règlement RCM-111 décrétant un programme d'inspection et d'accompagnement subventionné pour améliorer la résilience de certains bâtiments aux changements climatiques afin d'ajouter la date des pluies diluviennes du 20 juin 2026 aux sinistres admissibles

ATTENDU QUE la Cité a adopté le *Règlement RCM-111 décrétant un programme d'inspection et d'accompagnement subventionné pour améliorer la résilience de certains bâtiments aux changements climatiques* à la séance ordinaire du conseil du 16 février 2026;

ATTENDU QUE ce règlement vise les fortes pluies du 9 août 2024 et du 13 juillet 2025;

ATTENDU QUE la Cité de Dorval a de nouveau été impactée par de fortes pluies le 20 juin 2026 et que certains secteurs du grand Montréal ont reçu jusqu'à 150 mm de pluie en quelques heures;

ATTENDU QUE le conseil souhaite étendre le programme d'inspection et d'accompagnement subventionné aux propriétaires victimes de sinistres survenus le 20 juin 2026 et découlant directement des fortes pluies de ce jour;

Le conseiller Christopher von Roretz donne avis de motion de l'adoption à une séance subséquente du conseil du *Règlement RCM-111-1 amendant le Règlement RCM-111 décrétant un programme d'inspection et d'accompagnement subventionné pour améliorer la résilience de certains bâtiments aux changements climatiques afin d'ajouter la date des pluies diluviennes du 20 juin 2026 aux sinistres admissibles.*

Ce règlement vise à amender le *Règlement RCM-111 décrétant un programme d'inspection et d'accompagnement subventionné pour améliorer la résilience de certains bâtiments aux changements climatiques* afin d'ajouter la date des pluies diluviennes du 20 juin 2026 aux sinistres admissibles en vertu du Programme d'inspection et d'accompagnement.

CM2607 346
3.2 Dépôt - Projet de règlement RCM-111-1 amendant le Règlement RCM-111 décrétant un programme d'inspection et d'accompagnement subventionné pour améliorer la résilience de certains bâtiments aux changements climatiques afin d'ajouter la date des pluies diluviennes du 20 juin 2026 aux sinistres admissibles

ATTENDU QUE la Cité a adopté le *Règlement RCM-111 décrétant un programme d'inspection et d'accompagnement subventionné pour améliorer la résilience de certains bâtiments aux changements climatiques* à la séance ordinaire du conseil du 16 février 2026;

ATTENDU QUE ce règlement vise les fortes pluies du 9 août 2024 et du 13 juillet 2025;

ATTENDU QUE la Cité de Dorval a de nouveau été impactée par de fortes pluies le 20 juin 2026 et que certains secteurs du grand Montréal ont reçu jusqu'à 150 mm de pluie en quelques heures;

ATTENDU QUE le conseil souhaite étendre le programme d'inspection et d'accompagnement subventionné aux propriétaires victimes de sinistres survenus le 20 juin 2026 et découlant directement des fortes pluies de ce jour;

ATTENDU QU'avis de motion du *Règlement RCM-111-1 amendant le Règlement RCM-111 décrétant un programme d'inspection et d'accompagnement subventionné pour améliorer la résilience de certains bâtiments aux changements climatiques afin d'ajouter la date des pluies diluviennes du 20 juin 2026 aux sinistres admissibles* a été donné à la séance du 13 juillet 2026;

Le conseiller Christopher von Roretz donne acte du dépôt du *Projet de règlement RCM-111-1 amendant le Règlement RCM-111 décrétant un programme d'inspection et d'accompagnement subventionné pour améliorer la résilience de certains bâtiments aux changements climatiques afin d'ajouter la date des pluies diluviennes du 20 juin 2026 aux sinistres admissibles.*

CM2607 347

3.3 Avis de motion - Règlement RCM-112-1 amendant le Règlement RCM-112 décrétant un programme de subvention pour travaux de protection contre les risques d'inondation et de refoulements d'égout conformes au Règlement décrétant un programme d'inspection et d'accompagnement subventionné pour améliorer la résilience de certains bâtiments aux changements climatiques afin d'ajouter la date des pluies diluviennes du 20 juin 2026 aux sinistres admissibles

ATTENDU QUE la Cité a adopté le *Règlement RCM-112 décrétant un programme de subvention pour travaux de protection contre les risques d'inondation et de refoulements d'égout conformes au Règlement décrétant un programme d'inspection et d'accompagnement subventionné pour améliorer la résilience de certains bâtiments aux changements climatiques* à la séance ordinaire du conseil du 16 février 2026;

ATTENDU QUE ce règlement vise les fortes pluies du 9 août 2024 et du 13 juillet 2025;

ATTENDU QUE la Cité de Dorval a de nouveau été impactée par de fortes pluies le 20 juin 2026 et que certains secteurs du grand Montréal ont reçu jusqu'à 150 mm de pluie en quelques heures;

ATTENDU QUE le conseil souhaite étendre le programme de subvention pour travaux de protection contre les risques d'inondation et de refoulements d'égout aux propriétaires victimes de sinistres survenus le 20 juin 2026 et découlant directement des fortes pluies de ce jour;

Le conseiller Paul Trudeau donne avis de motion de l'adoption à une séance subséquente du conseil du *Règlement RCM-112-1 amendant le Règlement RCM-112 décrétant un programme de subvention pour travaux de protection contre les risques d'inondation et de refoulements d'égout conformes au Règlement décrétant un programme d'inspection et d'accompagnement subventionné pour améliorer la résilience de certains bâtiments aux changements climatiques afin d'ajouter la date des pluies diluviennes du 20 juin 2026 aux sinistres admissibles.*

Ce règlement vise à amender le *Règlement RCM-112 décrétant un programme de subvention pour travaux de protection contre les risques d'inondation et de refoulements d'égout conformes au Règlement décrétant un programme d'inspection et d'accompagnement subventionné pour améliorer la résilience de certains bâtiments aux changements climatiques* afin d'ajouter la date des pluies diluviennes du 20 juin 2026 aux sinistres admissibles en vertu du Programme de subvention pour travaux de protection contre les risques d'inondation et de refoulements d'égout.

CM2607 348

3.4 Dépôt - Projet de règlement RCM-112-1 amendant le Règlement RCM-112 décrétant un programme de subvention pour travaux de protection contre les risques d'inondation et de refoulements d'égout conformes au Règlement décrétant un programme d'inspection et d'accompagnement subventionné pour améliorer la résilience de certains bâtiments aux changements climatiques afin d'ajouter la date des pluies diluviennes du 20 juin 2026 aux sinistres admissibles

ATTENDU QUE la Cité a adopté le *Règlement RCM-112 décrétant un programme de subvention pour travaux de protection contre les risques d'inondation et de refoulements d'égout conformes au Règlement décrétant un programme d'inspection et d'accompagnement subventionné pour améliorer la résilience de certains bâtiments aux changements climatiques* à la séance ordinaire du conseil du 16 février 2026;

ATTENDU QUE ce règlement vise les fortes pluies du 9 août 2024 et du 13 juillet 2025;

ATTENDU QUE la Cité de Dorval a de nouveau été impactée par de fortes pluies le 20 juin 2026 et que certains secteurs du grand Montréal ont reçu jusqu'à 150 mm de pluie en quelques heures;

ATTENDU QUE le conseil souhaite étendre le programme de subvention pour travaux de protection contre les risques d'inondation et de refoulements d'égout aux propriétaires victimes de sinistres survenus le 20 juin 2026 et découlant directement des fortes pluies de ce jour;

Le conseiller Paul Trudeau donne acte du dépôt du *Projet de règlement RCM-112-1 amendant le Règlement RCM-112 décrétant un programme de subvention pour travaux de protection contre les risques d'inondation et de refoulements d'égout conformes au Règlement décrétant un programme d'inspection et d'accompagnement subventionné pour améliorer la résilience de certains bâtiments aux changements climatiques afin d'ajouter la date des pluies diluviennes du 20 juin 2026 aux sinistres admissibles.*

4. CONTRATS ET ENTENTES

CM2607 349

4.1 Services de sécurité publique, patrouille, surveillance et application de la réglementation municipale - Année d'option 2027

ATTENDU QUE la Cité a octroyé un contrat au Groupe de sécurité Garda SENC le 20 novembre 2023 en vertu de la résolution CM2311 492 dans le cadre de l'appel d'offres public TP-2023-25-1;

ATTENDU QUE le contrat prévoit la possibilité d'exercer une première année d'option pour l'année 2027 selon les mêmes termes et conditions;

ATTENDU QU'il est recommandé d'exercer la première année d'option afin de maintenir l'offre de services aux citoyens en lien avec les services de sécurité publique, de patrouille, de surveillance et d'application de la réglementation municipale;

SUR PROPOSITION DU CONSEILLER JOE BOU-FAISAL
APPUYÉE PAR LA CONSEILLÈRE NICOLE DUCHASTEL

IL EST RÉSOLU :

D'EXERCER la première année d'option du contrat TP-2023-25-1 portant sur les services de sécurité publique, de patrouille, de surveillance et d'application de la réglementation municipale pour l'année 2027 au montant approximatif de 1 074 546,10 $ TTC.

Poste budgétaire : 02 210 00 492

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CM2607 350
4.2 Fourniture et livraison d'un camion six roues avec benne basculante

ATTENDU QU'à la suite de la procédure ouverte TP2026-41 relative à la fourniture et la livraison d'un camion six roues avec benne basculante en aluminium, la division des ressources matérielles a reçu deux soumissions;

SUR PROPOSITION DE LA CONSEILLÈRE NICOLE DUCHASTEL
APPUYÉE PAR LE CONSEILLER PAUL TRUDEAU

IL EST RÉSOLU :

D'ATTRIBUER au plus bas soumissionnaire conforme, soit l'entreprise Garage P. Venne inc. (Venne Ford), le contrat TP2026-41 relatif à la fourniture et la livraison d'un camion six roues avec benne basculante en aluminium, au montant global de 134 101,09 $ TTC, incluant une garantie prolongée de 96 mois ou 200 000 km et les frais d'immatriculation, conformément à sa soumission ouverte le 16 avril 2026; et

D'AUTORISER la disposition du véhicule numéro 13, un camion F-150, année 2010, pour un montant à recevoir de 10 922,62 $ TTC de l'entreprise Garage P. Venne inc. (Venne Ford).

Poste budgétaire : 23 040 14 000, projet 2026-61, financé par une affectation de l'excédent de fonctionnement non affecté

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CM2607 351
4.3 Conception et réalisation de murales sur les édicules du tunnel Pine Beach

ATTENDU QUE la Cité souhaite embellir les édicules du tunnel Pine Beach par la réalisation de murales d'ici le 2 octobre 2026;

ATTENDU QUE la création de murales s'inscrit dans le cadre de la Planification stratégique de la Cité de Dorval et de la Politique culturelle de la Cité;

ATTENDU QUE des trois candidatures finales et conformes reçues, la proposition artistique du collectif Artducommun répond le mieux aux besoins de la Cité;

SUR PROPOSITION DU CONSEILLER JOE BOU-FAISAL
APPUYÉE PAR LE CONSEILLER CHRISTOPHER VON RORETZ

IL EST RÉSOLU :

D'ATTRIBUER le contrat au collectif Artducommun pour la réalisation de murales sur les édicules du tunnel Pine Beach au montant de 36 000 $ TTC;

D'AUTORISER un budget de contingences de 4 000 $ TTC; et

D’AUTORISER monsieur Marc Rouleau, directeur général, ou son substitut dûment désigné, à signer, au nom de la Cité de Dorval, le contrat de services.

Poste budgétaire : 02 702 90 450

ADOPTÉE À L’UNANIMITÉ

CM2607 352
4.4 Service de traiteur lors de la soirée de reconnaissance des bénévoles

ATTENDU QUE la Cité de Dorval organise une soirée de reconnaissance des bénévoles qui aura lieu le 12 septembre 2026 et qu’elle doit, à cette fin, retenir les services d’un traiteur afin d’assurer la planification, la préparation, le service complet des repas ainsi que les services connexes liés à cet événement;

ATTENDU QUE la Cité a procédé à une demande de prix sur invitation DP-LC-2608 auprès de quatre entreprises afin de retenir un fournisseur qualifié et que la soumission de Le Poêlon Gourmand inc. constitue la plus basse offre conforme reçue et analysée;

ATTENDU QU’un budget de contingences de 10 % est recommandé, conformément à la Politique sur les contingences, incidences et variations de quantités de la Cité, afin de couvrir les dépenses imprévues;

SUR PROPOSITION DU CONSEILLER PAUL TRUDEAU
APPUYÉE PAR LE CONSEILLER CHRISTOPHER VON RORETZ

IL EST RÉSOLU :

D’ATTRIBUER le contrat pour le service de traiteur à l'entreprise Le Poêlon Gourmand inc. dans le cadre de la soirée de reconnaissance des bénévoles 2026 et de la demande de prix DP-LC-2608 au montant total de 48 047,19 $ TTC; et

D’AUTORISER un budget de contingences représentant 10 % de la valeur du contrat, soit un montant de 4 805 $ TTC, conformément à la Politique sur les contingences, incidences et variations de quantités de la Cité.

Poste budgétaire : 02 701 70 450

ADOPTÉE À L’UNANIMITÉ

CM2607 353
4.5 Étude intégrée sur la circulation, signalisation et gestion de stationnement - DP-TP2026-42

ATTENDU QU’une demande de prix a été transmise à cinq firmes spécialisées visant des services professionnels pour une étude intégrée sur la circulation, la signalisation et la gestion du stationnement;

ATTENDU QUE deux offres ont été reçues et analysées;

ATTENDU QUE l'offre proposée par AECOM Consultants est la seule conforme aux exigences de la demande de prix DP-TP2026-42;

SUR PROPOSITION DU CONSEILLER CHRISTOPHER VON RORETZ
APPUYÉE PAR LE CONSEILLER PAUL TRUDEAU

IL EST RÉSOLU :

D'ATTRIBUER à AECOM Consultants le contrat de services visant une étude intégrée sur la circulation, la signalisation et la gestion de stationnement dans le cadre de la demande de prix DP-TP2026-42 au montant total de 137 968,48 $ TTC.

Poste budgétaire : 02 355 00 534

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

---

5. FINANCE ET ADMINISTRATION

CM2607 354
5.1 Réclamation en responsabilité

ATTENDU QUE la Direction des affaires juridiques et du greffe a procédé à l'étude de diverses réclamations en collaboration avec les directions concernées;

SUR PROPOSITION DE LA CONSEILLÈRE NICOLE DUCHASTEL
APPUYÉE PAR LE CONSEILLER CHRISTOPHER VON RORETZ

IL EST RÉSOLU :

D'AUTORISER le paiement de la réclamation décrite au rapport de la greffière adjointe pour la période se terminant le 29 juin 2026 et totalisant 840,84 $ non taxable, sujet à la signature d'une transaction entre les parties.

Poste budgétaire : 02 190 00 995

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CM2607 355
5.2 Dépôt de la liste des dépenses autorisées

La conseillère Nicole Duchastel donne acte du dépôt de la liste des dépenses autorisées du 1er au 30 juin 2026 conformément à l'article 7.4 du *Règlement RCM-30-2009 en matière de contrôle et de suivi budgétaires*.

CM2607 356
5.3 Fonds d'aide et de soutien aux citoyens et citoyennes de Dorval

ATTENDU QUE le 21 novembre 2019 le « Fonds d'aide et de soutien aux citoyens et citoyennes de Dorval » a été officiellement constitué en personne morale sans but lucratif au Registre des entreprises du Québec, avec pour mission de venir en aide aux citoyens et citoyennes de Dorval de tout âge, dans le domaine de la culture, des sports et des loisirs et de contribuer au développement des parcs de la Cité;

ATTENDU QU'à leur rencontre du 28 avril 2026, les membres du comité du Fonds d'aide ont analysé quatre demandes;

SUR PROPOSITION DU CONSEILLER PAUL TRUDEAU
APPUYÉE PAR LE CONSEILLER CHRISTOPHER VON RORETZ

IL EST RÉSOLU :

D'AUTORISER le versement d'aide financière à même le Fonds d'aide et de soutien aux citoyens et citoyennes de Dorval aux bénéficiaires suivants pour les activités en mention :

- Madeline Gumti, ringuette, au montant de 1 321,90 $;

Poste budgétaire : 02 701 39 996, pour un total de 1 321,90 $

- Simon Traversy, football, au montant de 415 $.

Poste budgétaire : 02 701 59 996, pour un total de 415 $

Pour un montant total de 1 736,90 $, financé par une affectation du fonds d'aide et de soutien aux citoyens et citoyennes de Dorval.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CM2607 357
5.4 Demande d'autorisation - Disposition de biens meubles

ATTENDU l'adoption de la *Politique sur l'aliénation et la disposition des biens meubles* lors de la séance ordinaire du 18 avril 2016;

ATTENDU QUE l'optimisation des espaces d'entreposage de la Cité de Dorval relève de la responsabilité de chacune des directions;

ATTENDU QUE différents services souhaitent se départir de biens meubles, d'équipements et d'accessoires devenus inutiles, obsolètes, non conformes aux normes de sécurité ou ne répondant plus aux besoins de la Cité;

SUR PROPOSITION DE LA CONSEILLÈRE NICOLE DUCHASTEL
APPUYÉE PAR LE CONSEILLER CHRISTOPHER VON RORETZ

IL EST RÉSOLU :

D'AUTORISER la disposition des équipements obsolètes ou inutilisés par l'entremise du Centre d'acquisitions gouvernementales (CAG), conformément à la *Politique sur l'aliénation et la disposition des biens meubles* de la Cité de Dorval;

D'AUTORISER la disposition ultime (mise aux rebuts) des articles invendus, brisés ou ne répondant plus aux besoins de la Cité, de manière écoresponsable et en conformité avec ladite politique; et

D'AUTORISER la cheffe de section – Ressources matérielles à entreprendre les démarches nécessaires auprès du Centre d'acquisitions gouvernementales (CAG) et à signer tout document requis pour donner effet à la présente résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CM2607 358
5.5 Dons et souscriptions

SUR PROPOSITION DU CONSEILLER CHRISTOPHER VON RORETZ
APPUYÉE PAR LE CONSEILLER PAUL TRUDEAU

IL EST RÉSOLU :

D'ACCORDER une aide financière aux organismes suivants :

- Festival de Blues de l'Ouest de l'Île / West Island Blues Festival au montant de 7 000 $ à imputer au poste budgétaire 02 702 90 996; et

- WIAIH au montant de 300 $ à imputer au poste budgétaire 02 110 00 340.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CM2607 359
5.6 Recommandations du comité de circulation

ATTENDU QUE le comité de circulation a tenu une rencontre le 16 juin 2026 afin d'étudier certaines demandes relatives à la circulation et à la signalisation routière;

SUR PROPOSITION DU CONSEILLER PAUL TRUDEAU
APPUYÉE PAR LE CONSEILLER CHRISTOPHER VON RORETZ

IL EST RÉSOLU :

D'APPROUVER les recommandations suivantes proposées dans le procès-verbal du 16 juin 2026, à savoir :

- **Dos d'âne - 465, avenue Starling**

  Le comité recommande de retirer les balises et installer un dos d'âne temporaire devant le 465, avenue Starling, conditionnellement à un sondage favorable;

- **Mesure d'atténuation - 2285, avenue Swallow**

  Le comité recommande d'installer un bollard central ainsi que des panneaux de restriction de stationnement appropriés devant le 2285, avenue Swallow;

- **Retrait de signalisation - 379, avenue Touzin**

  À la suite de l'installation de nouveaux dos d'âne, les panneaux d'arrêts et le marquage doivent être enlevés. Le comité recommande le retrait de cette signalisation;

- **Retrait de signalisation - 453, boulevard Neptune**

  Le comité recommande de retirer le bollard central situé devant le 453, boulevard Neptune;

- **Dos d'âne - 2310, avenue Chanteclerc**

  Le comité recommande l'ajout d'un dos d'âne temporaire entre le 2310 et le 2300, avenue Chanteclerc, conditionnellement à un sondage favorable.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CM2607 360
5.7 Recommandations du comité sur l'environnement

ATTENDU QUE le comité sur l'environnement a tenu une rencontre le 14 août 2025 afin d'étudier des demandes relatives au comité sur l'environnement de la Cité de Dorval;

SUR PROPOSITION DU CONSEILLER CHRISTOPHER VON RORETZ
APPUYÉE PAR LA CONSEILLÈRE NICOLE DUCHASTEL

IL EST RÉSOLU :

D'APPROUVER les recommandations suivantes figurant au compte-rendu du 14 août 2025 :

- Développer et adopter une politique d'approvisionnement responsable;
- Élaborer une campagne de sensibilisation sur la cohabitation avec la faune urbaine, y compris la production d'une brochure d'information. Les informations à partager devraient inclure des détails sur la protection juridique dont bénéficie la faune, des conseils pour éviter les comportements négatifs et les coordonnées ou ressources pour obtenir plus d'informations; et
- Élaborer une campagne de sensibilisation sur les espèces envahissantes du jardin et promouvoir les espèces indigènes.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

---

6. URBANISME

CM2607 361

6.1 Dépôt - Rapport comparatif progressif et liste des permis et certificats émis - Juin 2026

La conseillère Nicole Duchastel donne acte du dépôt des documents suivants :

- Liste des permis généraux émis au mois de juin 2026; et
- Rapport comparatif progressif des permis émis pour les mois de juin 2025 et juin 2026.

CM2607 362

6.2 Dépôt - Procès-verbaux des séances du comité consultatif d'urbanisme tenues le 19 mai et le 22 juin 2026

La conseillère Nicole Duchastel donne acte du dépôt des procès-verbaux des séances du comité consultatif d'urbanisme tenues le 19 mai et le 22 juin 2026.

CM2607 363

6.3 Dépôt - Procès-verbal de la séance du comité d'étude des demandes d'autorisation de démolition du 20 mai 2026

Le conseiller Christopher von Roretz donne acte du dépôt du procès-verbal de la séance du comité d'étude des demandes d'autorisation de démolition tenue le 20 mai 2026.

CM2607 364

6.4 Regroupement des PIIA

SUR PROPOSITION DU CONSEILLER PASCAL BRAULT
APPUYÉE PAR LE CONSEILLER CHRISTOPHER VON RORETZ

IL EST RÉSOLU :

D'ADOPTER le point 6.5

Voici la demande de PIIA soumise au conseil pour le mois de juillet 2026 qui a été approuvée :

N°	Adresse	Objet
6.5.	16, place Kathleen-Laing	Construction d'une habitation unifamiliale isolée

ET

DE REGROUPER les points 6.6 et 6.7; et

D'ADOPTER les points 6.6 et 6.7.

Voici les demandes de PIIA soumises au conseil pour le mois de juillet 2026 qui ont été désapprouvées en raison du fait qu'elles ne sont pas conformes aux exigences des dispositions suivantes du *Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale* :

N°	Adresse	Objet	Disposition
6.6.	755, chemin du Bord-du-Lac-Lakeshore	Affichage sur un bâtiment d'usage commercial	Articles 39, 40 et 43
6.7.	171, avenue Claude	Construction d'une habitation unifamiliale isolée	Articles 130 à 133

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CM2607 365
6.5 PIIA – 16, place Kathleen-Laing

ATTENDU QU'un projet de construction d'une habitation unifamiliale isolée au 16, place Kathleen-Laing a été soumise par le requérant pour étude et approbation;

ATTENDU QU'en vertu du *Règlement n° RCM-60I-2024 relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale* applicable, le projet est assujetti à une approbation du conseil municipal;

ATTENDU QUE le comité consultatif d'urbanisme, à sa réunion du 22 juin 2026, a procédé à l'examen du projet soumis;

ATTENDU QUE le projet répond aux objectifs et critères du *Règlement n° RCM-60I-2024 relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale*;

SUR PROPOSITION DU CONSEILLER PASCAL BRAULT
APPUYÉE PAR LE CONSEILLER CHRISTOPHER VON RORETZ

IL EST RÉSOLU :

D'APPROUVER les plans et les documents associés au projet PIIA 2026-0013 considérant que le projet satisfait aux exigences du *Règlement n° RCM-60I-2024 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale* sous réserve :

- De produire des plans révisés conformes et de supprimer toute dérogation aux normes du règlement de zonage en vigueur; et

- D'assurer l'intimité avec les futurs bâtiments voisins en réduisant le vis-à-vis causé par la terrasse, en augmentant la hauteur du parapet entourant la terrasse.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CM2607 366
6.6 PIIA – 755, chemin du Bord-du-Lac-Lakeshore

ATTENDU QU'une demande pour un projet d'affichage sur un bâtiment d'usage commercial (enseigne détachée), a été soumise par le requérant pour étude et approbation;

ATTENDU QU'en vertu du *Règlement n° RCM-60I-2024 relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale* applicable, le projet est assujetti à une approbation du conseil municipal;

ATTENDU QUE le comité consultatif d'urbanisme, à sa réunion du 22 juin 2026, a procédé à l'examen du projet soumis;

ATTENDU QUE le projet ne répond pas aux objectifs et critères du *Règlement n° RCM-60I-2024 relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale*;

SUR PROPOSITION DU CONSEILLER PASCAL BRAULT
APPUYÉE PAR LE CONSEILLER CHRISTOPHER VON RORETZ

IL EST RÉSOLU :

DE DÉSAPPROUVER les plans et les documents associés au projet PIIA 2025-0015, considérant que le projet ne satisfait pas aux exigences des articles 39, 40 et 43 du *Règlement n° RCM-60I-2024 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale*.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CM2607 367
6.7 PIIA – 171, avenue Claude

ATTENDU QU'un projet de construction d'une habitation unifamiliale isolée au 171, avenue Claude a été soumise par le requérant pour étude et approbation;

ATTENDU QU'en vertu du *Règlement n° RCM-60I-2024 relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale* applicable, le projet est assujetti à une approbation du conseil municipal;

ATTENDU QUE le comité consultatif d'urbanisme, à sa réunion du 22 juin 2026, a procédé à l'examen du projet soumis;

ATTENDU QUE le projet ne répond pas aux objectifs et critères du *Règlement n° RCM-60I-2024 relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale*;

SUR PROPOSITION DU CONSEILLER PASCAL BRAULT
APPUYÉE PAR LE CONSEILLER CHRISTOPHER VON RORETZ

IL EST RÉSOLU :

DE DÉSAPPROUVER les plans et les documents associés au projet PIIA 2026-0020, considérant que le projet ne satisfait pas aux exigences des articles 130, 131, 132 et 133 du *Règlement n° RCM-60I-2024 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale*.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CM2607 368
6.8 Regroupement des demandes de dérogations mineures

Le maire demande aux personnes présentes si elles ont des commentaires à formuler à l'égard des demandes de dérogations mineures soumises au conseil pour le mois de juillet 2026.

SUR PROPOSITION DU CONSEILLER PASCAL BRAULT
APPUYÉE PAR LA CONSEILLÈRE NICOLE DUCHASTEL

IL EST RÉSOLU :

DE REGROUPER les points 6.9 à 6.11; et

D'ADOPTER les points 6.9 à 6.11.

Voici les demandes de dérogations mineures soumises au conseil pour le mois de juillet 2026 :

- **6.9** - 337, avenue Lake
  - Réduction de la distance minimale du bâtiment de la ligne latérale côté nord à 2,05 m.

  ACCEPTÉE

- **6.10** - 1770, avenue Malvern
  - Réduction de la distance minimale du bâtiment de la ligne avant à 4,34 m et à 6,28 m de la ligne arrière;
  - Réduction de l'empiètement de la galerie arrière à 3,05 m dans la marge arrière;
  - Réduction de l'empiètement d'un perron couvert d'une superficie de 6,6 m² dans la marge avant; et
  - Réduction de l'empiètement des avant-toits avec gouttières dans toutes les marges.

  ACCEPTÉE

- **6.11** - 16, place Kathleen-Laing
  - Empiétement de l'avant-toit dans la marge avant à 1,5 m; et
  - Autorisation d'une superficie de perron de 5,52 m².

  REFUSÉE

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CM2607 369
6.9 Dérogation mineure – 337, avenue Lake

ATTENDU QU'une demande de dérogation mineure pour régulariser un agrandissement dérogatoire au 337, avenue Lake a été soumise par le requérant pour étude et approbation;

ATTENDU QUE la demande répond aux conditions selon lesquelles une dérogation mineure peut être accordée en vertu du *Règlement sur les dérogations mineures n° 1391D-91*;

ATTENDU QUE la demande de dérogation mineure ne concerne ni l'usage ni la densité;

ATTENDU QUE le comité consultatif d'urbanisme, à sa réunion du 22 juin 2026, a procédé à l'examen du projet soumis;

ATTENDU QUE la demande a pour but de permettre la réduction de la distance minimale du bâtiment de la ligne latérale à 2,05 m, alors que la distance minimale prescrite selon la grille des usages et normes du *Règlement de zonage n° RCM-60A-2015* est de 2,10 m;

SUR PROPOSITION DU CONSEILLER PASCAL BRAULT
APPUYÉE PAR LA CONSEILLÈRE NICOLE DUCHASTEL

IL EST RÉSOLU :

D'ACCEPTER la demande de dérogation mineure visant la réduction de la distance minimale du bâtiment de la ligne latérale côté nord à 2,05 m, conformément aux documents déposés au soutien de la demande.

La proposition est mise au vote :

En faveur :
Monsieur Pascal Brault, conseiller
Madame Nicole Duchastel, conseillère
Madame Linda Jun Lu, conseillère
Monsieur Paul Trudeau, conseiller

Contre :
Monsieur Christopher von Roretz, conseiller

ADOPTÉE À LA MAJORITÉ

CM2607 370
6.10 Dérogation mineure – 1770, avenue Malvern

ATTENDU QU'une demande de dérogation mineure pour régulariser l'implantation du bâtiment, d'un perron et d'une galerie dérogatoires au 1770, avenue Malvern a été soumise par le requérant pour étude et approbation;

ATTENDU QUE la demande répond aux conditions selon lesquelles une dérogation mineure peut être accordée en vertu du *Règlement sur les dérogations mineures n° 1391D-91*;

ATTENDU QUE la demande de dérogation mineure ne concerne ni l'usage ni la densité;

ATTENDU QUE le comité consultatif d'urbanisme, à sa réunion du 22 juin 2026, a procédé à l'examen du projet soumis;

ATTENDU QUE la demande de dérogation mineure concerne la réduction de la distance minimale du bâtiment de la ligne avant à 4,34 m et à 6,28 m de la ligne arrière, alors que les distances minimales prescrites selon la grille des usages et normes du *Règlement de zonage n° RCM-60A-2015* sont respectivement de 6 m pour la marge avant et de 7,60 m pour la marge arrière, la réduction de l'empiètement de la galerie arrière à 3,05 m dans la marge arrière, alors qu'en vertu de l'article 356 du *Règlement de zonage n° RCM-60A-2015*, l'empiètement maximal prescrit est de 3 m, la réduction de l'empiètement d'un perron couvert d'une superficie de 6,6 m² dans la marge avant alors qu'en vertu de l'article 356 du *Règlement de zonage n° RCM-60A-2015* la superficie maximale prescrite est de 3 m², ainsi que la réduction de l'empiètement des avant-toits avec gouttières dans toutes les marges alors qu'en vertu de l'article 356 du *Règlement de zonage n° RCM-60A-2015* l'empiètement maximal prescrit est de 0,61 m dans toutes les marges;

SUR PROPOSITION DU CONSEILLER PASCAL BRAULT
APPUYÉE PAR LA CONSEILLÈRE NICOLE DUCHASTEL

IL EST RÉSOLU :

D'APPROUVER la réduction de la distance minimale du bâtiment de la ligne avant à 4,34 m et à 6,28 m de la ligne arrière, la réduction de l'empiètement de la galerie arrière à 3,05 m dans la marge arrière, la réduction de l'empiètement d'un perron couvert d'une superficie de 6,6 m² dans la marge avant et la réduction de l'empiètement des avant-toits avec gouttières dans toutes les marges, conformément aux documents déposés au soutien de la demande.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CM2607 371
6.11 Dérogation mineure – 16, place Kathleen-Laing

ATTENDU QU'une demande de dérogation mineure pour l'empiètement de l'avant-toit dans la marge avant et l'excès de la superficie maximale autorisée d'un perron dans la marge avant au 16, place Kathleen-Laing a été soumise par le requérant pour étude et approbation;

ATTENDU QUE la demande ne répond pas aux conditions selon lesquelles une dérogation mineure peut être accordée en vertu du *Règlement sur les dérogations mineures n° 1391D-91*;

ATTENDU QUE la demande de dérogation mineure ne concerne ni l'usage ni la densité;

ATTENDU QUE le comité consultatif d'urbanisme, à sa réunion du 22 juin 2026, a procédé à l'examen du projet soumis;

ATTENDU QUE la demande de dérogation mineure concerne l'empiétement de l'avant-toit dans la marge avant à 1,5 m alors que l'empiétement de l'avant-toit dans la marge avant maximal autorisé est de 0,61 m, conformément à l'article 356 du *Règlement de zonage n° RCM-60A-2015* ainsi que que l'autorisation d'une superficie de perron de 5,52 m², alors que la superficie maximale autorisée est de 3 m², conformément à l'article 356 du *Règlement de zonage n° RCM-60A-2015*;

SUR PROPOSITION DU CONSEILLER PASCAL BRAULT
APPUYÉE PAR LA CONSEILLÈRE NICOLE DUCHASTEL

IL EST RÉSOLU :

DE REFUSER l'empiètement dans la marge avant d'un avant-toit de 1,5 m et l'autorisation d'une superficie de 5,52 m² pour un perron, conformément aux documents déposés au soutien de la demande.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

---

7. DIVERS PROJETS

CM2607 372

7.1 Mise en œuvre des recommandations visant la sécurisation des abords des écoles sur le territoire de la Cité de Dorval

ATTENDU QUE la sécurité des élèves, des parents, des brigadiers scolaires, des cyclistes et de l'ensemble des usagers vulnérables constitue une priorité de la Cité de Dorval;

ATTENDU QUE la Cité de Dorval a mandaté la firme AECOM Consultants inc. afin de réaliser une étude portant sur la sécurisation des abords des établissements scolaires situés sur son territoire;

ATTENDU QUE cette étude a permis d'identifier différents enjeux relatifs à la circulation véhiculaire, aux déplacements piétonniers et cyclables ainsi qu'aux zones de débarcadère aux abords des écoles Gentilly (pavillons La Présentation et Fénelon), Dorval Elementary School et Dorval–Jean-XXIII;

ATTENDU QUE les conclusions et recommandations de l'étude ont fait l'objet d'une présentation publique aux citoyens le 4 février 2025;

ATTENDU QUE le conseil municipal souhaite donner suite aux démarches entreprises et améliorer de façon continue la sécurité des déplacements aux abords des établissements scolaires;

ATTENDU QUE les interventions à court terme proposées aux présentes représentent une première phase dans le cadre du projet d'ensemble du plan de sécurisation en abord des zones scolaires;

ATTENDU QUE le Conseil s'engage à se réunir de façon à déterminer les orientations à fournir à l'administration afin de réaliser les étapes subséquentes du projet de sécurisation;

ATTENDU QUE les sommes requises seront soumises pour intégration au prochain programme triennal d'immobilisations;

SUR PROPOSITION DU CONSEILLER PASCAL BRAULT
APPUYÉE PAR LE CONSEILLER PAUL TRUDEAU

IL EST RÉSOLU :

D'AUTORISER la mise en œuvre progressive des recommandations formulées par AECOM Consultants inc. dans le cadre de son étude sur la sécurisation des abords des écoles sur le territoire de la Cité de Dorval selon les priorités établies, les approbations réglementaires applicables ainsi que les ressources financières disponibles provenant des budgets d'opération, du programme triennal d'immobilisations et de tout autre mode de financement autorisé par le conseil municipal; et

D'AUTORISER l'administration à entreprendre les démarches nécessaires à l'octroi des mandats professionnels visant la préparation des plans, devis, estimations et documents techniques essentiels à la réalisation des interventions recommandées.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CM2607 373

7.2 Programme d'accompagnement Écohabitation - Révision des tarifs

Conformément aux dispositions du *Règlement établissant le code d'éthique et de déontologie des élus municipaux de la Cité de Dorval*, monsieur le conseiller Paul Trudeau divulgue qu'il a un intérêt pécuniaire particulier direct ou indirect et s'abstient de participer aux délibérations, de voter ou de tenter d'influencer le vote sur cette question.

ATTENDU QUE la Cité a mis sur pied un programme d'accompagnement personnalisé en partenariat avec Écohabitation afin d'aider les citoyens de Dorval à identifier les meilleures stratégies d'adaptation pour protéger leur habitation des inondations et de s'assurer que les travaux requis, si nécessaires, sont exécutés selon les règles de l'art;

ATTENDU QUE ce programme est destiné aux citoyens qui n'ont pas été victimes d'inondation ou de refoulement d'égout lors des pluies diluviennes du 9 août 2024, du 13 juillet 2025 et du 20 juin 2026;

ATTENDU QUE dans le cadre de ce programme, les bénéficiaires ont le choix entre les services suivants :

- Élaboration d'un plan de travail personnalisé incluant un appel téléphonique ou un rendez-vous avec un consultant d'Écohabitation en visio-conférence au coût de 540 $;

- Rendez-vous avec un consultant d'Écohabitation en visio-conférence ou appel téléphonique afin d'analyser les soumissions reçues conformément au plan de travail personnalisé. Communication écrite résumant les recommandations afin de faciliter le choix d'entrepreneurs au coût de 360 $;

ATTENDU QUE le Conseil souhaite réviser les tarifs initiaux afin d'offrir ces services gratuitement jusqu'à concurrence de 50 demandes soumises dans la période d'admissibilité du 30 mars 2026 au 30 mars 2027 avec effet rétroactif au 30 mars 2026;

SUR PROPOSITION DU CONSEILLER CHRISTOPHER VON RORETZ
APPUYÉE PAR LA CONSEILLÈRE NICOLE DUCHASTEL

IL EST RÉSOLU :

DE SUPPRIMER les frais associés au programme d'accompagnement personnalisé offert en partenariat avec Écohabitation, afin d'aider les citoyens de Dorval à identifier les meilleures stratégies d'adaptation pour protéger leur habitation des inondations et de s'assurer que les travaux requis, si nécessaires, sont exécutés selon les règles de l'art, afin que ce service soit offert gratuitement avec effet rétroactif au 30 mars 2026 jusqu'à concurrence de 50 demandes dans la période d'admissibilité du 30 mars 2026 au 30 mars 2027.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

---

8. RESSOURCES HUMAINES

CM2607 374

8.1 Confirmation de permanence au poste de conseillère en aménagement urbain - Direction de l'aménagement urbain

ATTENDU QUE madame Claudia Trottier a complété à la satisfaction de son supérieur sa période de probation au poste de conseillère à l'aménagement urbain;

SUR PROPOSITION DU CONSEILLER JOE BOU-FAISAL
APPUYÉE PAR LE CONSEILLER PAUL TRUDEAU

IL EST RÉSOLU :

DE CONFIRMER la nomination permanente de madame Claudia Trottier au poste de conseillère à l'aménagement urbain en date du 28 avril 2026.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

9. AFFAIRES NOUVELLES

10. LEVÉE DE LA SÉANCE

CM2607 375
10.1 Levée de la séance

SUR PROPOSITION DU CONSEILLER CHRISTOPHER VON RORETZ
APPUYÉE PAR LE CONSEILLER JOE BOU-FAISAL

IL EST RÉSOLU :

QUE la séance soit levée à 21h39.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

(signé) Marc Doret
MAIRE

(signé) Nathalie Hadida
GREFFIÈRE